Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID: 059-255901506-20191003-3038-DE

Aff. n°3038

FINANCES

FIXATION DES TARIFS 2020 POUR LES LOCATIONS

Rapporteur: Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a depuis quelques temps, mis en place une tarification pour les mises à disposition de locaux et de moyens matériels dans le cadre de certaines manifestations qui ont lieu sur notre Littoral.

Pour permettre la continuité de celles-ci, il est proposé de fixer les tarifs 2020 de la manière suivante :

- Location des courts de tennis au Clos Fleuri :

- o 12.75 € de l'heure pour les collèges
- o 10.00 € de l'heure par court pour les particuliers.

Location de salle :

- o 100 € la journée
- o 50 € la demi-journée
- Gratuit lorsque l'occupation a pour objet une assemblée générale d'une association du territoire du SIDF et conventionnée avec lui, dans le cas d'activité à caractère caritatif ou philanthropique, dans le cas d'activité à caractère éducatif ou de formation.

- Location de moyens matériels :

- o Car podium à hauteur de 250 € par jour
- o Bateaux de sécurité à hauteur de 12 € de l'heure
- Tracteurs à hauteur de 10 € par jour (les interventions de ces équipements étant ponctuelles dans une journée)
- o Equipement de sonorisation portable (lorsque le car podium est indisponible) à hauteur de 40 € par jour
- Tiralo et vélo-pouss à hauteur de 5 € la demi-journée.

Ces propositions tarifaires n'intègrent pas le coût des carburants et le coût des personnels mis à disposition éventuellement pour lesquels le remboursement dû au SIDF est calculé spécifiquement, de manière complémentaire.

Il est à noter que lorsqu'une demande émane d'une commune membre du Syndicat, ces tarifs ne s'appliquent pas.

Avis favorable de la commission des finances du 17 septembre 2019.

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

ID: 059-255901506-20191003-3038-DE

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

SLO

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet Et publié le 0 8 OCT. 2019 Fait à Dunkerque, le 3 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID: 059-255901506-20191003-3038-DE

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité Syndical Du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président: Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire: Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS:

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants:

ABSENTS EXCUSES:

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID - Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN - Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION:

Suppléants : Régis VANDAMME